

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JUILLET 2023

À 20H30 À LA SALLE SARAH BERNHARDT

Présents : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU, Katia LUCAS, Vanina CHAMBRIER.

Procuration : Olivier THOMAS donne procuration à Soizic LUCAS

Absents : Damien GUÉGAN, Cécilia REPÉSSÉ (arrive à 20h54)

Ordre du jour :



FINANCES

- o Subventions aux associations 2023
- o Tarifs cantine année scolaire 2023/2024
- o Conventions :
 - Surveillance cantine – OGEC Sainte-Marie de SAUZON
 - Entretien annuel Chemin de Halage – Les Jardins de BELLE-ÎLE
 - Location batterie Kangoo électrique EY-738-SP - Renouvellement
- o Camping :
 - Demande de remboursement d'acompte – association Les « GUERVEUR »



PERSONNEL

- o Besoin en saisonnier : ajout d'un poste polyvalent durée 1 mois du 1^{er} août au 31 août 2023



COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DÉLIBÉRATION N°2020-049 complétée par la délibération n°2021-134 du 26/11/2021)



QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES

Ouverture de séance à 20h54

Un secrétaire de séance est désigné, monsieur Régis ROBERT.

Monsieur le Maire fait lecture des présent(e)s/absent(e)s et des procurations.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal approuve de dernier Procès-Verbal, accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

Délibération n°1 de la séance du 31 juillet 2023

REF/N°2023-78 : FINANCES - Subventions aux associations 2023

La commission de finances, réunie le 20 juillet 2023 propose la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2023	ATTRIBUTIONS MATÉRIELLES 2023
Collèges/Écoles		
APEL Ste Marie SAUZON sorties et animations	1 275,00 €	2 Gratuités de la salle Sarah BERNHARDT*
COLLÈGE MICHEL LOTTE (voyage à PARIS) 8 élèves (50€ par élèves)	400,00 €	
Collège Sainte Croix (Séjour pédagogique Angleterre) 16 élèves (50 € par élèves)	800,00 €	
Culturelles		
Association ASTRONOMIQUE DE BELLE-ILE	100,00 €	
COMITE DES FETES DE SAUZON	2 000,00 €	2 Gratuités de la salle Sarah BERNHARDT *
COMITÉ DE JUMELAGE AILLON-LE-JEUNE/SAUZON		2 Gratuités de la salle Sarah BERNHARDT *
Festival de BANGOR		1 Gratuité de la salle Sarah BERNHARDT *
Jeu Tu Ile	100,00 €	
Les Guerveur	500,00 €	
Les Guerveur concours régional	1 000,00 €	
LA PUCE A L'OREILLE	250,00 €	
Lyrique en mer		1 Gratuité de la salle Sarah BERNHARDT *
Plage Musicale de Bangor		1 Gratuité de la salle Sarah BERNHARDT *
TOMM EO	500,00 €	
UTL		2 gratuités de salles Sarah BERNHARDT ou Henri BEDEX pour conférences *
Environnement/Agriculture/Divers		
A.P.C.A.N.B.I. Association pour la protection et la conservation de l'abeille noire (destruction gratuite des nids de frelons)	250,00 €	
De la Terre à la Casserole		1 gratuité de la salle du Centre Accueil Willaumez et de la cuisine *
Les Médailleurs Militaires	30,00 €	

SYNDICAT D'ELEVAGE (Comice Agricole inclus)	1 000,00 €	
Maritime		
SNSM	1 500,00 €	
Sociale/Éducative		
BELLITHON	100,00 €	1 gratuité de la salle Sarah BERNHARDT *
ECOLE DU CHAT DE BELLE-ILE	100,00 €	
Sportive		
ASBI FOOTBALL	1 200,00 €	
FOYER SOCIO CULTUREL	1 000,00 €	
Vélo Club Bellilois	800,00 €	
TOTAL		12 905,00 €

* applicable jusqu'au 31/03/2024

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité l'attribution ci-dessus.

Délibération n°2 de la séance du 31 juillet 2023

REF/N°2023-79 : FINANCES - Tarifs cantine année scolaire 2023/2024

Suite à la commission de finances du 20 juillet 2023, Monsieur le Maire propose le pourcentage d'augmentation suivant :

- o 5 % qui porte le repas enfant de 3,00 € à 3,15 €, et le repas adulte de 8,05 € à 8,45 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité d'appliquer le pourcentage d'augmentation de 5 %, et entérine les nouveaux tarifs, à savoir :

- o 3,15 € pour les élèves
- o 8,45 € pour les adultes

Le tarif spécifique de 0,50 € pour l'accueil des enfants présentant des intolérances alimentaires dont les parents apportent un repas spécifique est, quant à lui, reconduit.

Délibération n°3 de la séance du 31 juillet 2023

REF/N°2023-80 : Conventions : surveillance cantine - OGEC Sainte-Marie de SAUZON

Vu les préconisations de sécurité incendie sur ce bâtiment,

Monsieur le Maire, Ronan JUHEL, expose que le réfectoire de la cantine prévoit un effectif total de 76 personnes, sachant que 3 agents sont présents dans le réfectoire, le nombre maximal d'élèves pouvant être accueillis est de 73 élèves,

Vu la nécessité de s'adapter à chaque mesure gouvernementale et aux protocoles mis en place par l'école,

Vu l'effectif inscrit à l'école Sainte-Marie :

à la rentrée de septembre 2022 : 71 élèves,

à la rentrée de septembre 2023 : 67 élèves.

L'effectif n'impose plus le double service au regard de la réglementation du restaurant scolaire.

Vu le bilan du service effectué chaque année et notamment celui en date du 5 juillet 2023 en vue de la rentrée 2023, Madame l'adjointe aux affaires sociales et scolaires propose de renouveler le double service et la convention en lien.

En effet, le fait de conserver le double service, même si les quotas sont inférieurs, permet un meilleur accueil des enfants et une meilleure surveillance.

Vu la rencontre avec Madame la Directrice de l'école découlant sur la possibilité de poursuivre la mise à disposition d'un personnel de l'école sur le temps du repas.

Vu l'article 61.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de mise à disposition de personnel avec l'OGEC pour le double service à la cantine municipale :

- Du 1^{er} septembre 2022 au 06 juillet 2023
- Du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024.

L'OGEC met à disposition un personnel sur le temps du repas et la commune verse le coût d'une heure et demie par jour de cantine. La convention est proposée à chaque rentrée scolaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette convention de mise à disposition d'un personnel :

- Du 1^{er} septembre 2022 au 06 juillet 2023 pour l'année scolaire 2022/2023
- Du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 pour l'année scolaire 2023/2024

et charge Monsieur le Maire de signer les conventions avec l'OGEC Sainte-Marie.

Délibération n°4 de la séance du 31 juillet 2023

REF/N°2023-81 : Convention : entretien annuel Rue du Chemin Neuf - Les Jardins de BELLE-ÎLE

Monsieur le Maire expose en conseil la proposition de l'entreprise « Les Jardins de Belle-Ile » paysagiste, entretiens extérieurs, pour l'entretien de la Rue du Chemin Neuf selon les conditions suivantes :

- Prestation :
 - Débroussaillage mécanique à raison de 6 interventions par année suivant la pousse
 - Taille des arbustes en bord de route et chemin de halage
- Période : du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024
- Montant : 1 896,00 € HT soit 2 275,20 € TTC (+ 55,20 €, soit + 2,5 % d'évolution/ contrat 2022-2023) payable en 2 échéances proratisées sur l'exercice comptable.

Echéance	Nombre de mois	Montant proratisé
1 ^{er} novembre 2023	4 mois concernant l'exercice 2023	758,40 €
1 ^{er} juin 2024	8 mois concernant l'exercice 2024	1 516,80 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat avec l'entreprise « LES JARDINS DE BELLE-ILE, paysagiste, entretiens extérieurs - Kerlan - 56 360 BANGOR » et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération n°5 de la séance du 31 juillet 2023

REF/N°2023-82 : Convention : location batterie KANGOO électrique EY-738-SP - Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat de location de batterie a été signé avec DIAC Location lors de l'achat du véhicule Kangoo électrique immatriculé EY-738-SP.

Ce contrat a été signé pour une durée de 48 mois, arrivant à échéance au 7 août 2023.

Passé cette date, ce contrat est renouvelé par tacite reconduction jusqu'à la vente du véhicule, s'il n'y a pas de modification à apporter au niveau du kilométrage.

Le contrat prévoit un forfait kilométrique de 7 500 km, et nous avons effectué 7 200 km en moyenne chaque année, depuis le début du contrat.

Le montant mensuel de la location est de 72.11€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve le renouvellement du contrat par tacite reconduction.

Délibération n°6 de la séance du 31 juillet 2023

REF/N°2023-83 : Convention : camping - Demande de remboursement d'acompte association « Les Guerueur »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de remboursement d'acompte reçue le 7 avril 2023 de l'association « Les Guerueur », qui avait réservé trois locations pour héberger des fanfares du continent.

Or, pour faciliter la gestion des déplacements des fanfares, l'association a préféré les loger sur un seul site.

Aussi, l'association sollicite le remboursement de l'acompte versé d'un montant de 143.00 € encaissé le 20 janvier 2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve le remboursement de l'acompte versé d'un montant de 143.00 €, et charge Monsieur le Maire de faire procéder au remboursement.

Délibération n°7 de la séance du 31 juillet 2023

REF/N°2023-84 : PERSONNEL - Besoin en saisonnier : ajout d'un poste polyvalent durée 1 mois du 1er août à 31 août 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour un accroissement saisonnier :

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutive.

Compte tenu de la période estivale, il convient de créer des emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée ;

Au vu des festivités prévues : Fête du Port le 6 août et Route de l'Amitié le 12 août ainsi que des travaux divers, un emploi saisonnier supplémentaire est nécessaire.

Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un poste polyvalent pour une durée de 1 mois :

- au service technique ⇒ 1 adjoint technique territorial du 1^{er} août au 31 août.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1° (ou 3, 2°).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et voté, à l'unanimité, DÉCIDE :

Article 1 : La proposition du Maire est adoptée,

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget (chapitre 012, article 6413).

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Délibération n°8 de la séance du 31 juillet 2023

Monsieur le Maire précise que pour plus de transparence avec la population, il est important de porter à la connaissance du public, les marchés publics passés.

Cécilia REPÉSSÉ arrive à 20h54

REF/N°2023-85 : Communication sur les délégations du conseil municipal au maire

Marchés publics passés depuis le 30 juin 2023

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en euro	
				HT	TTC
PRINCIPAL	30/06/23	Pompes Funèbres de Belle-Ile-en-Mer	Commémoration aviateurs : fourniture plaque monument	858,33	1 030,00
	30/06/23	CLAAS	Broyeur DESVOYS adaptable sur tracteur	6 900,00	8 280,00
	30/06/23	EUROVIA	Bicouche Chemin Park Braz/Les Menhirs	62 050,80	74 460,96
	30/06/23	EUROVIA	Bicouche Kerhuel	27 956,88	33 548,26
	05/07/23	LES INCORRUPTIBLES	Adhésion asso "prix des Incorruptibles"		30,00
			Livres du 35ème prix des Incorruptibles		384,14
	06/07/23	ECFR	Bancs publics	3 600,00	4 320,00
	04/04/23	CITTANOVA	Reprographie des dossiers enquête publique PLU de SAUZON	2 200,00	2 640,00
	04/07/23	PREAMBULES	Enquête publique : registre dématérialisé, hébergement dossier	685,00	822,00
	11/07/23	UGAP	Fournitures administratives	557,52	669,02
	08/07/23	AR GUERVEUR AUTO SARL GARAGE HUCHET	Réparation KANGOO immat. 7397 ZB 56	445,07	534,09
	11/07/23	MOTOCULTURE BELLE ILOISE	Tondeuse IZEKI - Problème arrivée de gasoil	346,00	415,20
	11/07/23	DUMONT SECURITE	Poste de secours Donnant : Aspirateur à mucosités + batterie	279,78	335,74
	11/07/23	SELF SIGNAL	Panneaux entrée et sortie de SAUZON : itinéraires cyclables	277,80	333,36
	13/07/23	FOUSSIER	Marquage au sol blanc et jaune + applicateur	628,10	753,72
	13/07/23	MEDISAFE	Défibrillateur salle Sarah Bernhardt	1 395,95	1 675,14
	18/07/23	FARAGO	Lampe et ampoule anti-éclat cantine	58,12	69,74
	17/07/23	VIAMEDIA	Publication enquête publique PLU de SAUZON	1 444,66	1 733,59
	19/07/23	UGAP	Fournitures administratives	249,56	299,47
	19/07/23	UGAP	Rouleaux thermiques	21,03	25,24
18/07/23	LAUTECH	Déplacement baie informatique mairie (annule et remplace le précédent)	4 602,77	5 523,32	
26/07/23	OVH	Renouvellement hébergement du site internet www.sauzon.fr	79,08	94,90	
21/07/23	SDIS 56	Convention spectacle pyrotechnique du 6/08/23		315,00	
21/07/23	SDIS 56	Convention spectacle pyrotechnique du 12/08/23		315,00	
PORT	30/06/23	EUROVIA	Bicouche embarcadère	13 297,62	15 957,14
	12/07/23	Denis LE GACQUE	Formation poids lourds d'un agent	1 935,00	1 935,00
	18/07/23	Du Cordon à l'Aiguille	Cartouches imprimantes + bobines thermiques	551,38	661,66
	28/07/23	L'ILOT BELLES FLEURS	Couronne de fleurs : bénédiction de la mer le 6 août 2023	83,34	100,00
CAMPING	04/07/23	Ingénierie LE BAGOUSSE	Prélèvement complémentaire suite à la visite du 5 juin 2023	294,00	352,80
	05/07/23	Ent. DALBEIGUE Jérôme	Remplacement préparateur eau chaude bloc sanitaire	6 283,00	6 911,30
	13/07/23	MEDISAFE	Défibrillateur et électrodes enfant	1 475,90	1 771,08
	13/07/23	CHAMPENOIS	Papier toilette et distributeurs	153,28	183,94
	21/07/23	BUREAU VALLÉE	Cartouches imprimantes	304,68	365,62

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

PLU : enquête publique du 22 août au 26 septembre 2023.

Ponton : intervention de l'entreprise SORESPI pour la peinture des pylônes du 25 au 29 septembre 2023

A.E.E.P. : la commune a proposé à l'A.E.E.P. l'acquisition d'une partie du terrain de l'école, afin de désenclaver ce dernier et d'augmenter la capacité du nombre de logements. Il n'y a pas eu de proposition financière de la part de la commune. Les membres de l'A.E.E.P. se sont réunis et nous avons reçu un courrier indiquant que l'association remerciait la commune mais ne souhaitait pas s'engager dans la vente du terrain. Le conseil prend acte de la décision de l'A.E.E.P..

Compétition de bodyboard à Donnant : monsieur François DESARD demande la possibilité de faire une compétition de bodyboard à Donnant, les 7 et 8 octobre prochains. Monsieur le maire fait lecture du courrier dans lequel monsieur DESARD demande l'autorisation d'utiliser un mégaphone ; le conseil municipal donne son accord.

Fête du Port : Monsieur le Maire informe du déroulement de la journée du 6 août pour la Fête du Port, il remercie la compagnie NAVIX de la mise à disposition de deux navires et d'avoir pris à son bord des personnes lors du dépôt de gerbe en mer.

Route de l'Amitié : Monsieur le Maire présente le programme de la journée du 12 août 2023. Il sollicite la présence de bénévoles au sein de l'équipe municipale afin de soulager les membres du Comité des Fêtes de SAUZON.

Application Mon Village : une formation pour les élu(e)s et les agents est prévue mardi 1^{er} août à 14h en mairie avec monsieur Gurwan BERTHO, concepteur de l'application.

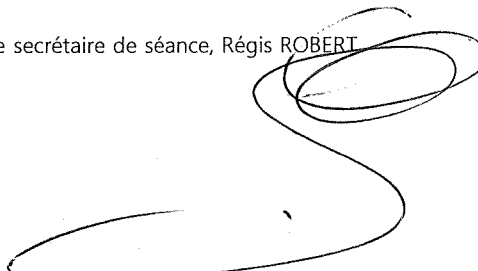
Vanina CHAMBRIER, conseillère municipale, demande l'utilité de cette application ? Monsieur le Maire répond qu'elle appelle à la participation des commerçants et des associations de SAUZON, en plus de la commune, afin de promouvoir et d'informer, la population, sur leurs activités et cela, sans la nuisance de commentaires comme le réseau social FACEBOOK.

Séance levée à 21h28

Le président de séance, Ronan JUHEL


Le Maire,
Ronan Juhel

Le secrétaire de séance, Régis ROBERT



INFORMASI
Kantor Kecamatan